

Les crédits

œuvre certaines mesures comme la révocation des députés, le vote libre et ainsi de suite.

Les Canadiens avaient soumis deux questions aux politiciens. La première concernait le Sénat. Ils voulaient qu'on supprime cette institution ou qu'elle soit élue. La deuxième portait sur les pensions des députés.

Nous avons élu les libéraux, qui forment un gouvernement majoritaire. Qu'ont-ils fait? Ils ont nommé trois fidèles du parti au Sénat. Mes félicitations aux libéraux. Ils ont fait exactement ce que les Canadiens ne voulaient pas. En outre, nous entendons parler aujourd'hui de la nomination du prochain gouverneur général. Je crois qu'il est associé au Parti libéral d'une manière ou d'une autre.

La deuxième question concernait le régime de retraite des parlementaires. Pratiquement tous les Canadiens avaient pressé les politiciens de supprimer ce régime. Que s'est-il passé? Les libéraux ont dit qu'ils allaient l'étudier pendant une année. Qu'ont-ils à étudier? Nous savons déjà ce qui cloche dans ce régime.

On a fait allusion à cette étude. Soit dit en passant, elle était censée coûter environ 150 000 \$. J'aurais pu fournir les mêmes services à un coût très minime. En fin de compte, l'étude a coûté—croyez-le ou non—un peu plus de 200 000 \$. On peut vérifier auprès du cabinet qui l'a menée pour savoir s'il était associé au Parti libéral ou y avait fait des contributions. Je sais quelles relations ils entretiennent.

• (1110)

Hier, nous avons célébré le jour de l'assiette au beurre et, déjà, 52 députés en profitent. Qu'ont-ils dit aux contribuables? Où sont-ils?

Mme Grey: Celui qui appuie les pensions des députés.

M. White (Fraser Valley-Ouest): Celui qui appuie les pensions des députés.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Le député doit savoir que nous ne pouvons pas évoquer la présence ou l'absence de députés à la Chambre.

M. White (Fraser Valley-Ouest): Madame la Présidente, c'est parce que j'aime la foule. C'est tout.

Nous avons dit aux Canadiens que nous n'allons pas tenir compte du Sénat. Nous ferons ce qui nous plaira, même s'ils ont réclamé des changements sur ce plan durant les élections. Nous allons faire fi des régimes de retraite des députés. Nous allons y apporter de très petits changements. Vous verrez ce que vous allez avoir une fois le régime de retraite modifié. Les 52 députés qui ont déjà droit à une retraite vont bien s'en tirer.

Je sais personnellement comment on met sur pied un régime de retraite. J'en ai mis un au point. C'est un régime à cotisations déterminées, ce qui est extrêmement différent d'un régime de pension à prestations déterminées. Je n'entrerai pas dans les

détails parce que ce serait trop long. Cela m'amuse plus de parler d'autres choses.

Je voudrais toutefois revenir une minute sur le régime de pension à prestations déterminées. Les prestations sont calculées selon une formule bien définie. C'est ce qui ne va pas dans le régime de retraite des députés. Pour plus de clarté, je vais vous lire ce qui suit:

Ce genre de régime est plus difficile à administrer pour les employeurs. L'incertitude sur les marchés financiers, l'évolution des règles et des règlements et les problèmes que posent les excédents actuariels et le passif font que les régimes de pension à prestations déterminées sont plus risqués.

Des facteurs comme l'indexation et les augmentations du coût de la vie font que le régime de retraite des députés est déficitaire. Il va bien sûr falloir combler ce déficit un jour ou l'autre. C'est une autre chose qu'ils doivent apprendre. Ils ne sont pas très forts sur ce plan.

Le régime de retraite des députés a fait l'objet d'un rajustement actuariel de 158 millions de dollars. Pas de problème. Ces 158 millions de dollars viennent des contribuables.

Permettez-moi de faire la leçon à nos voisins d'en face. S'ils ne changent pas leur façon de penser, la situation demeurera la même. Autrement dit, ils feraient mieux de penser à l'avenir; pour le moment, ils suivent la même ligne de conduite que les conservateurs et les libéraux avant eux. Rien ne change. Ils feraient bien d'apprendre leur leçon.

Pour ma part, je suis arrivé ici comme député. Ne voulant pas bénéficier du régime de pension, j'ai demandé à être exempté de l'obligation d'y cotiser. J'ai écrit au contrôleur pour lui demander s'il y avait un moyen d'échapper à ce ridicule régime. Voici ce qu'il m'a répondu:

La présente fait suite à votre lettre du 7 décembre 1993 dans laquelle vous signalez votre intention de ne pas cotiser au fonds d'allocations de retraite régi par la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires. Toutefois, en vertu de ladite loi, les députés doivent cotiser au fonds de pension proportionnellement au montant de leur indemnité parlementaire.

Nous ne sommes donc pas en mesure d'accéder à votre requête et nous continuerons à déduire vos cotisations tant que la loi en vigueur n'aura pas été modifiée.

Voici mon passage préféré:

J'espère que les explications ci-dessus vous satisferont.

• (1115)

Elles ne me satisfont pas et ne me satisferont jamais, pas plus que le Parti réformiste, d'ailleurs. Ça va changer, ça doit changer, il le faut. Le député que j'ai remplacé dans ma circonscription avait 52 ans et 18 ans de service. Maintenant, les contribuables lui versent 46 803 \$ par an; soit la modique somme de 2 millions de dollars s'il ne meurt pas trop jeune. Après tout, nous sommes bien des contribuables, n'est-ce pas?

Je n'arrive pas à comprendre. Je suppose que c'est parce que lorsque les libéraux étaient dans l'opposition, ils disaient: «Ce n'est pas juste tout ça. Il faut que ça change. Le régime de pension est exorbitant. Nous ne le méritons pas.» Mais depuis qu'ils sont de l'autre côté, ils s'en mettent plein les poches.